

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.309 Vœu relatif à la traverse Bièvre-Montsouris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau, voyant que le sujet de la Traverse Bièvre-Montsouris est perpétuellement ajourné, laissant un flou persistant quant à son avenir, souhaite rappeler son attachement à ce service d'utilité publique et sociale, concernant directement ses riverains mais pas seulement.

Considérant le vœu que le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau avait présenté il y a maintenant deux ans concernant la sauvegarde de « La Traverse » et qui avait été voté à l'unanimité par les élus du 14^e arrondissement.

Considérant les différents vœux proposés depuis l'annonce de la volonté de la Maire de Paris de supprimer «La Traverse».

Considérant toutes les actions menées sur les deux dernières années et notamment les pétitions signées par les usagers et riverains.

Rappelant que ce service a une vocation sociale dans sa définition notamment pour la facilité de déplacement de personnes dites « fragiles ou présentant des difficultés », personnes âgées, handicapées, femmes enceintes ou déplaçant des poussettes.

Rappelant qu'elle est de toutes celles en fonctionnement dans Paris celle qui répond le plus efficacement à la définition sus-citée.

Rappelant que « La Traverse » améliore l'accessibilité de certaines zones des différents quartiers traversés soit trop peu desservies soit difficiles d'accès que ce soit en distance ou en dénivelés importants.

Rappelant que l'offre commerciale de certains quartiers n'étant pas suffisante elle permet de pallier ce manque.

Considérant que le projet de la candidate Mme Anne Hidalgo, aujourd'hui Maire de Paris a été construit en partie sur les réponses dites sociales et environnementales à apporter aux Parisiens.

Considérant qu'au moment où Mme La Maire de Paris a laissé entendre son désir de réfléchir à une gratuité des transports publics.

Considérant les différentes informations concernant une possible condition de financement régional pour le maintien de «La Traverse».

Considérant les travaux menés en commun entre différents conseils de quartier du 14^e et ceux du 13^e, et les accords trouvés sur le maintien de la Traverse lors de ces travaux.

Considérant la fréquentation de cette Traverse avec près de 25 000 usagers par mois, alors même que quasi aucune information n'est faite sur la dite Traverse.

Sur proposition de Carine Petit, Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

- D'une part de maintenir le fonctionnement toute l'année et tous les jours du transport en commun « La Traverse Bièvre-Montsouris » ;
- D'autre part que la Ville de Paris affirme sa volonté de sauvegarder «La Traverse».